
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT

DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 31 DEC 2019

N° 19-0917 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours direct de recrutement de trois (03) élèves Conseillers des Affaires Culturelles, session 2019.

Ce sont :

CONSEILLERS DES AFFAIRES CULTURELLES

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	ANDOG-NABA ISSAKA	000579	B5964313	31/12/92
2	BALMA MARIE JUDICAEL WENDPAYANDE	000248	B11086534	22/07/90
3	BAZIE BAZOMBOE YIKIREGA	000503	B7334558	04/09/93
4	KABORE AMINATA	001702	B11054779	09/11/86
5	KABORE BERNARD	000499	B1394509	20/06/87
6	KABORE RASMANE	000102	B2116861	25/09/86
7	KONVOLBO ABDOUL KADER ISSIAKA	001715	B2684343	11/08/90
8	OUATTARA MOUSSA	001192	B4584591	31/12/91
9	OUEDRAOGO RELWINDE DANIEL	000215	B4815180	11/12/94
10	ZEBRET MOHAMED	000216	B4539798	25/08/85

Arrêté la présente liste à 10 noms.

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire Général




Souleymane LENGANE